

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion : DU BUREAU DE CDA du jeudi 2 avril 2026, tenue au siège du District à Vesoul, à 18H00

Président de séance : M. Nourédine DEBBICHE.

Présents : MM. Jean-François CHAPUZOT – Yohan GIMENEZ - Rémi LAURENT (par visio conférence) - Philippe PRUDHON.

Le Président souhaite la bienvenue à tous pour cette réunion du Bureau de la CDA, et précise la présence de Rémi LAURENT en mode visio.

Le Bureau de CDA félicite Dorian ROBBE, arbitre de ligue haut-saônois, qui s'est brillamment qualifié pour la demi-finale de la coupe de France des arbitres « La Poste », et lui souhaite bonne chance à venir. Cette qualification lui vaudra de donner le coup d'envoi fictif de l'une des 2 rencontres de demi-finales de coupe de France, le 21 ou 22 avril prochain, soit à Lens ou à Strasbourg !

1. Courriers reçus

- FFF/DTA : courrier information valorisation institutionnelle des arbitres. Pris note de cette excellente initiative de la Ligue du Football Amateur (LFA) permettant ces mises à l'honneur. 2 arbitres de notre CDA sont concernés dans un premier temps, le recensement fait ayant commencé à 30 saisons d'arbitrage et plus, puis sera décliné par durée d'ancienneté. La LFA et la Commission Fédérale de l'Arbitrage (CFA) préconisent une remise officielle des distinctions lors des assemblées générales des districts.
- Philippe FLORIOT : demande liée à la formation dans la fonction de tuteur d'arbitres. Le Bureau remercie Philippe FLORIOT pour cette question, et juge plus pertinent l'organisation d'une réunion spécifique à l'attention des tuteurs des nouveaux arbitres (suite à une FIA notamment), et valide ce type de réunion pour la saison prochaine 26/27.
- Samy AFHAMI, jeune arbitre du District : transmission nouvelle adresse email pour tous échanges. Pris note, dossier mis à jour.
- Samuel WIDMER, arbitre groupe D1 : courriel faisant suite à l'absence à arbitrage du dimanche 29 mars 2026. Le Bureau prend connaissance des explications apportées, et regrette les faits survenus qui n'ont pas permis à l'intéressé de pouvoir honorer sa désignation. Remerciements à un autre arbitre officiel, présent sur le lieu du match, qui a pris le sifflet de manière inopinée, bien qu'en situation d'arrêt médical ce jour-là.

2. Dossier à traiter

- Situation de M. Sébastien COURAUD, arbitre du groupe D2

Placé en situation validée de « potentiel » suite à l'observation d'arbitrage subie en date du 19 octobre 2025, M. COURAUD a fait l'objet d'une évaluation le 8 mars 2026 dans le groupe supérieur à celui d'affectation, à savoir le groupe D1. Suite au retour de l'évaluation, le Bureau de CDA valide l'intégration de M. COURAUD dans le groupe D1 des arbitres du District au titre de la phase retour des compétitions 25/26, et

précise qu'il fera l'objet de deux observations dans ce groupe d'ici à la fin de la présente saison, permettant de le classer avec les arbitres de ce groupe D1.

Le Bureau de CDA échange largement sur les modalités de ce type de situation, et décident la reprise de l'article 21 du règlement intérieur de la CDA, qui en traite, pour y apporter plusieurs précisions.

Une proposition de réécriture incluant davantage de précisions sera faite à l'inter-saison pour une présentation au début de la saison prochaine.

- **Situation de M. Alexis GOEPFERT**, vis-à-vis d'une demande de reprise de l'arbitrage (courriel du club de RIOZ à la Ligue et à la CDA en date du 30 mars 2026) :

Après étude de la situation de l'intéressé, qui a été jeune arbitre officiel du District entre 2014 et 2017, a dirigé un nombre de matches relativement peu important dans cette période, mais qui ne dispose plus de licence d'arbitre depuis la fin de la saison 2016/2017, le Bureau de CDA décide l'inscription de l'intéressé à une session de Formation Initiale en Arbitrage (FIA), dès lors que la CDA n'organise pas de module arbitre de club » d'une durée de 8 heures ainsi que le règlement de la Commission Fédérale de l'Arbitrage le stipule.

- **Situation de M. Jean-Pascal TELLIER (club Arc-Gray)** : reprise suite à décision CDA du 10/06/26 (cf ci-dessous)

« demande de reprise de l'arbitrage suite à arrêt en fin de saison 2019/2020 : Considérant les nouvelles dispositions en vigueur, l'arrêt de l'arbitrage se situant au 30 juin 2020, c'est-à-dire il y a plus de 5 ans, le Bureau de CDA fera suivre à M. Tellier une session de formation et de réactualisation des connaissances, et précise qu'il sera également observé en qualité d'arbitre assistant sur une rencontre de R3, préalablement à son éventuelle reprise d'activité, uniquement en qualité d'arbitre assistant. »

Le Bureau de CDA regrette que la mise en œuvre de cette décision n'ait pu se faire, et valide la désignation de M. TELLIER en qualité d'arbitre assistant sur une rencontre de LR3 d'ici à la fin de la saison, de manière à contrôler le niveau technique de l'intéressé dans un premier temps.

En fonction de cette évaluation, le Bureau convoquera M. TELLIER au stage de rentrée des arbitres en septembre 2026 pour participer aux travaux avec l'ensemble des arbitres du District.

- **Finale du Festival Pitch régional U13 du 3 mai 2026 à Dijon :**

Le festival départemental U13 du samedi 28 mars 2026 à Vesoul s'est bien déroulé et les jeunes arbitres désignés y ont réalisé des prestations convenables. Le Bureau regrette l'absence de l'un des jeunes convoqués, qui sera pénalisé puisqu'il n'a pas vu sa convocation.

Sur proposition de Rémi LAURENT, responsable des jeunes arbitres de la CDA, Merri SALINO et Marouan EL FAKIR sont désignés pour représenter notre District à la finale régionale qui aura lieu à DIJON début mai 2026 (convocation officielle par la ligue à recevoir). Encouragements à eux pour bien figurer à ce rassemblement.

- **19H00 : audition de M. Hassan JAMMI, arbitre du groupe D1**

Le Bureau de CDA rappelle des faits qui ont généré le courrier d'un club, suite à une rencontre arbitrée par M. JAMMI en date du 30 novembre 2025, donne lecture de ce courriel et entend M. JAMMI dans les informations et explications qu'il en donne.

Le Bureau regrette le long délai entre la date du match, le courriel du club intervenu quelques jours après, et l'audition de l'arbitre concerné ; et indique que dans le cas de situations similaires pouvant se présenter, une audition contradictoire de l'ensemble des parties concernées sera dès lors rapidement réalisée.

Le Bureau de CDA rappelle fermement Monsieur JAMMI à l'ordre et l'engage à respecter les règles de base de déontologie de l'arbitrage, à savoir s'en tenir à la direction de la rencontre et ne tenir aucun propos pouvant sortir du contexte de la rencontre et du football.

Des sanctions seront prises en cas de récidive, dans le cas où l'intéressé fasse de nouveau l'objet d'une audition devant le Bureau ou la CDA plénière.

3. Réserve technique d'arbitrage

Rencontre : Marnay 3 – Rigny du 22/03/2026 en Départemental 3 groupe A (phase play Off)
Arbitre : Maxime Carle

Réserve technique mentionnée sur la feuille de match informatisée annexe par le club de Rigny, au motif de : « *Mr Rougeot Nicolas président du club de Rigny et joueur numéro 5 du match n'étant pas d'accord avec le rapport de l'arbitre, nous avons une vidéo de notre numéro 7 et leur joueur au moment du rouge !! merci pour votre retour* ».

Réserve confirmée, donc jugée recevable en la forme.

Droits non joints, à débiter sur le compte du club de Rigny.

Après étude des éléments du dossier, des rapports de l'arbitre officiel et de la partie requérante,

Attendu que l'arbitre officiel de la rencontre a décidé l'exclusion d'un joueur du club de RIGNY à la 35^e minute de jeu, au motif d'annihilation volontaire d'une occasion de but manifeste, et qu'il s'agit là d'une décision liée et conforme aux lois du jeu du football, relevant de l'appréciation et de la décision de l'arbitre, suite à un fait de jeu que lui seul peut apprécier dans le fond et dans la forme,

Par ces motifs,

La commission rejette la réserve technique déposée.

Notification par voie électronique.

4. Absences des arbitres – excuses des arbitres après parution des désignations

4.1 Absences arbitres :

***Journée du 28 février et 1^{er} mars 2026**

Aldric AVIAT (Val Pesmes)

Comptabilisation 1^{ère} absence : 25€

***Journée 7 et 8 mars 2026 :**

Néant

***Journée 14 et 15 mars 2026 :**

Néant

***Journée du 21 et 22 mars 2026 :**

Néant

***Journée du 28 et 29 mars 2026 :**

Samuel WIDMER (club Rioz)

Comptabilisation 2^{ème} absence : 50€

4.2 Arbitres excusés après la parution des désignations :

*Journée du 28 février et 1^{er} mars 2026

Aldric AVIAT (club Pesmes):	Comptabilisation/application du barème en vigueur
Anas LAKEHAL (club Vesoul AFM):	Transmis section jeunes arbitres

*Journée 7 et 8 mars 2026 :

Samy AFHAMI (club Vesoul AFM)	Transmis section jeunes arbitres
Christian CLODORE (club Larians Munans)	Excuse validée – non comptabilisation

*Journée 14 et 15 mars 2026 :

Anas LAKEHAL (club Vesoul AFM):	Transmis section jeunes arbitres
---------------------------------	----------------------------------

*Journée du 21 et 22 mars 2026 :

Ali AOUSSAR (club Vesoul AOV)	Transmis section jeunes arbitres
-------------------------------	----------------------------------

*Journée du 28 et 29 mars 2026 :

Aldric AVIAT (club Pesmes) :	Comptabilisation/application du barème en vigueur
Christian CLODORE (club Larians Munans)	Excuse validée – non comptabilisation
Maxime PORTIER (club Pays Minier)	Excuse validée – non comptabilisation

5. Dossiers transmis

5.1) Par la commission de discipline :

- Rencontre : Héricourt Haute Lizaine 2 – Haute Vallée Ognon du 08/03/26 en Départemental 2.
Arbitre : Loïk Filoni.

Match arrêté définitivement suite à abandon terrain.

Malgré les difficultés rencontrées dans la direction de la rencontre, la commission déplore que la réunion d'entraide n'ait pas pu être mise en place, afin d'envisager avec les deux capitaines, les dirigeants et l'arbitre, les conditions d'une éventuelle reprise de la rencontre pour tenter de la mener à terme.

Le Bureau rappelle qu'une réunion d'entraide doit être préconisée dans le cas où un match est temporairement arrêté, réunion qui doit être initiée et animée par l'arbitre, lequel doit dans le cas contraire, indiquer dans son rapport s'il a proposé la tenue de cette réunion et qu'elle a été refusée par l'un ou l'autre des clubs.

Des sanctions pourront être prises à l'encontre des arbitres ne mettant pas en œuvre ces directives.

- Rencontre : Noidans Vesoul 2 – Colombe du 14/03/26 en U18G Départemental 2.
Arbitre : Leo Thiebaut.

Non envoi rapport circonstancié dans les délais demandés (récidive).

>>> Application du barème RI en vigueur suite au manquement commis.

Le Bureau rappelle fermement l'obligation d'adresser dans les 48 heures suivant la rencontre tout rapport circonstancié ou tout élément à l'attention du secrétariat du District ou des commissions (article 31 du règlement intérieur de la CDA).

Tel qu'indiqué dans l'article, l'application de la pénalité afférente sera faite en cas de manquement.

- Rencontre : Arc les Gray – Pays de Luxeuil du 21/03/26 en Départemental 1.
Arbitre : Anthony Lotscher

*Problème support rapport circonstancié.
Pris note.*

Le Bureau rappelle fermement l'obligation faite aux arbitres d'utiliser le support de modèle de rapport mis à disposition. La non-utilisation du support officiel ne sera pas prise en compte par le secrétariat du District et l'application de la pénalité afférente sera faite en cas de manquement.

- Rencontre : Magny Vernois – Gr 3 Rivières du 21/03/26 en coupe de Haute Saône U18G.
Arbitre : Zeynel Ceylan

Non mention sanction administrative (expulsion) sur FMI annexe.

>>> Application du barème RI en vigueur suite au manquement commis.

- Rencontre : Rigny – Hericourt Haute Lizaine du 21/03/26 en coupe de Haute Saône U18G.
Arbitre : Hamza Obihi

Non mention sanction administrative (expulsion) sur FMI annexe.

>>> Application du barème RI en vigueur suite au manquement commis.

6. Point des formations initiales en arbitrage (FIA), et état des candidatures en cours/à venir :

Au titre de la saison 2025/2026 :

Session 2 :

Candidats admis à l'examen pratique :

Amjad ABO ALSILL (Vesoul Agglomération)
Sophian BENTIRI (Lure Sporting)
Zeynel CEYLAN (Pays Luxeuil)
Thomas DUVERNOY (Val Pemes)
Marwan EL FAKIR (Vaivre Frotey Montigny)
Damien GENEY (Lure Sporting)
Romain NICOLAS (Arcey)
Olivier NOEL (Soing)
Maëlle POTHIN (Rigny)
Aaron SOLLER (Fc 4 Rivières)
Steve TAIB (Noidans Vesoul)

Félicitations aux candidats ci-dessus qui seront convoqués à une prochaine réunion de CDA/remise officielle d'écusson arbitre.

Candidats ayant échoué à 1^{er} examen pratique :

Flankin NZOGANG (Vaivre Frotey Montigny)
Mathéo PIERRE (Fc 2 Vels)
Yasser RAHMOUNI (Vesoul Afm)

Candidats à convoquer à examen pratique :

Hossni BERKOUN (Vesoul Afm)

A noter que ce candidat, qui n'a jusqu'alors pas été disponible pour être convoqué suite à certificat médical transmis, doit subir son 1^{er} examen pratique d'arbitrage d'ici la fin des championnats seniors de la saison 25/26, conformément au statut de l'arbitrage.

Session 3 :

Elle s'est déroulée les samedis 7, 14 et 21 février 2026 au siège du District à Vesoul.

Abandon de candidature :

Juan BARBIER (Jussey)

Candidats admis à l'examen théorique (issus du District de Haute-Saône):

Malik BENTAALIA (Perrouse)
Victor DUBOIS (Perrouse)
Kylian FOURRIER (Breuches)
Estéban MAGNY (Héricourt Haute Lizaine)
Léo ZONI (Faverney)

La dernière partie administrative obligatoire (séance 7 : formalités administratives) s'est déroulée le mercredi 1^{er} avril 2026 au siège du district à Vesoul.

Les candidats sous réserve de participation à cette dernière partie administrative seront convoqués pour leur examen pratique d'arbitrage lors de la phase printemps 2026.

7. **Candidatures à l'examen R3/AA – Modalités et cursus de la préparation et de la présentation à l'examen :**

Le Bureau rappelle les modalités retenues par la section technique de la CDA concernant l'examen R3 26/27, qui débutera par la partie théorique que les candidats subiront le 27 juin prochain.

Les candidatures ont été validées par le Bureau de CDA précédent, et les règles internes de la CRA ont fixé à 3 le nombre d'arbitres potentiellement désignables pour concourir, après le plan de préparation théorique mis en œuvre par la section technique de la CDA.

Dès lors que le nombre de candidats de notre District est supérieur à 3, un examen probatoire aura lieu le mercredi 6 mai prochain, et les noms des candidats proposés à l'examen sera communiqué à la CRA le jeudi 7 mai.

Remerciements à la section technique de la CDA pour la préparation à venir des candidats et souhaits de bonne chance à tous.

8. **Décisions du bonus CDA aux arbitres de Ligue, au titre de la saison 2025/2026 :**

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour car la CRA n'a à la date du Bureau, pas encore formulé de demande. Cela ne saurait néanmoins tarder, et une interrogation électronique du Bureau aura alors lieu afin de recueillir les propositions de délivrance de bonus aux arbitres de ligue au titre de la saison 25/26.

9. **Rappel du calendrier sportif de fin de saison, et désignations des arbitres sur phases finales coupes :**

Le calendrier sportif de fin de saison est rappelé, et le pôle désignations présente une architecture de désignations des arbitres sur les phases finales des différentes coupes de la fin de saison, en fonction des désignations déjà faites.

Une ébauche des classements de la saison sera réalisée avec les éléments connus à date (évaluation théorique annuelle – observations pratiques – sanctions infligées), permettant ainsi d'aider le pôle désignations dans son travail.

10. **Point de situation des désignations des arbitres – des observations – des accompagnements et tutorats - travaux préparatoires aux classements de fin de saison :**

Un point précis à date est présenté des désignations, des observations, des accompagnements et tutorats, et certains cas particuliers sont évoqués. L'ensemble des observations devrait être terminé pour début mai, permettant une visibilité améliorée du sujet.

Il est convenu, sous la responsabilité du secrétaire de la CDA, un travail à intervenir de vérification des saisies faites des tableaux de classements une fois les observations de la saison terminées ; sachant que comme chaque saison, les classements de la saison 25/26 seront présentés à la réunion plénière de fin de saison, pour une diffusion officielle en semaine 28.

11. **Questions diverses :**

Rémi LAURENT aborde sa situation personnelle et professionnelle pour la saison prochaine, laquelle reste encore à préciser, mais nécessitera peut-être de réfléchir à la responsabilité de la section jeunes arbitres.

Le président de CDA évoque la dotation vestimentaire souhaitée pour les membres de la commission des arbitres ; ce sujet sera à reprendre avec le président du District.

Date du prochain bureau de CDA :

MERCREDI 27 MAI 2026, à 18H00, au siège du district.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 22H15.

Le président de la CDA,
Nourédine DEBBICHE

Le secrétaire de la CDA,
Philippe PRUDHON

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.